

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**  
**VILLE DE COMMERCY**  
**SÉANCE DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022**  
**EM/NC**

**Objet: Mise au pilon d'ouvrages**

**N° : DCM2022/147bis**

**PUBLIÉE LE : 27/12/2022**

L'an deux mille vingt deux, le lundi 19 décembre 2022 à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 12 décembre 2022.

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes :**

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT

**ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S AVEC POUVOIR :**

**Mesdames :** Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Annette DABIT, qui donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Suzel RICHARD

**Messieurs :** Benoît REYRE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Claude LAURENT qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Gérard LANDO qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIT EXCUSÉES :**

**Mesdames:** Lætitia SACCHIERO, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Carole DELAMARCHE, Jessica LEROY, Céline ÉTIENNE

**Monsieur :** Jean-Benoît JANNOT,

**Conseillers en exercice : Présents : 16 - Absents : 7 – Pouvoirs : 6 - Votants : 22**

*Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

*Vu l'avis de commission du 8 Décembre 2022,*

Dans le cadre de la gestion régulière de ses collections, la Bibliothèque Municipale réalise des opérations de désherbage pour les livres abîmés, périmés ou inadaptés à l'actualité. La liste ci-jointe correspond aux opérations de désherbage pour la période du mois de Novembre 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les objectifs des opérations de désherbage :

- veiller à la cohérence des collections en proposant des ouvrages actuels aux informations fiables,
- mieux répondre aux attentes du public,
- prioriser la qualité à la quantité,
- aérer les rayonnages pour une meilleure valorisation des collections.

Il est proposé au Conseil municipal:

- **D'AUTORISER** la sortie de l'inventaire de 696 documents :

- ✕ 276 documents mis au rebut pour destruction (276 livres, 0 magazine)
- ✕ 322 documents mis au rebut pour la boîte à lire (322 livres, 0 magazine)
- ✕ 25 dons à l'association Commarchia Volubilis (11 livres, 14 magazines)
- ✕ 73 dons au collège Les Tilleuls (0 livre, 73 magazines)

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide

- **D'AUTORISER** la sortie de l'inventaire de 696 documents :

- 276 documents mis au rebut pour destruction (276 livres, 0 magazine)
- 322 documents mis au rebut pour la boîte à lire (322 livres, 0 magazine)
- 25 dons à l'association Commarchia Volubilis (11 livres, 14 magazines)
- 73 dons au collège Les Tilleuls (0 livre, 73 magazines)

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**

Envoyé en préfecture le 29/12/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2023

Affiché le

ID : 055-215501222-20221229-22\_147BIS-DE